

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD207 Traitement de données			
Ancien Code	ECAM2B07AD207	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XOAD2070		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	78 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Florence CARLIER (florence.carlier@helha.be) Sébastien VAN BELLEGEM (sebastien.van.bellegem@helha.be)		
Coefficient de pondération	70		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans la préparation des étudiants à l'utilisation la plus efficace des outils informatiques et bureautiques dans le cadre de leur future formation. Elle permettra aux étudiants de se familiariser avec les différentes ressources relatives au calcul automatique ainsi qu'à l'apprentissage d'un logiciel de type tableur (Excel) et permettra d'acquérir des connaissances nécessaires à la lecture et à l'analyse des données statistiques qu'ils pourront rencontrer dans leurs futures fonctions

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise et de son environnement multiculturel
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
 - 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne**
 - 2.4 Rédiger le courrier, faire des comptes rendus, des rapports internes et externes
 - 2.5 Synthétiser des documents et élaborer des dossiers
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction**
 - 3.2 Utiliser adéquatement les technologies de l'information et de la communication
 - 3.3 Dactylographier avec rapidité et efficacité
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.3 Rechercher, sélectionner, vérifier, comparer, synthétiser, hiérarchiser les informations
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission**
 - 5.4 Gérer les priorités et son stress
 - 5.5 Gérer et suivre l'information imprimée et numérique : classer, archiver, dispatcher

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, il est attendu que l'étudiant soit capable de :

- de réaliser une feuille de calcul type relative à un énoncé concret de type facture, devis...
- d'utiliser les différentes techniques de traitement de données enregistrées dans une feuille de calcul,

- de maîtriser les notions de base de la statistique descriptive ;
- de présenter correctement, sous formes de tableaux et/graphiques, les données relatives à une étude statistique.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAM2B07AD207A Traitement de données

78 h / 7 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECAM2B07AD207A Traitement de données

70

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Traitement de données			
Ancien Code	20_ECAM2B07AD207A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COAD2071		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	78 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Florence CARLIER (florence.carlier@helha.be) Sébastien VAN BELLEGEM (sebastien.van.bellegem@helha.be)		
Coefficient de pondération	70		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans la préparation des étudiants à l'utilisation la plus efficace des outils informatiques et bureautiques dans le cadre de leur future formation. Elle permettra aux étudiants de se familiariser avec les différentes ressources relatives au calcul automatique ainsi qu'à l'apprentissage d'un logiciel de type tableur (Excel) et permettra d'acquérir des connaissances nécessaires à la lecture et à l'analyse des données statistiques qu'ils pourront rencontrer dans leurs futures fonctions

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, il est attendu que l'étudiant soit capable de :

- de réaliser une feuille de calcul type relative à un énoncé concret de type facture, devis...
- d'utiliser les différentes techniques de traitement de données enregistrées dans une feuille de calcul,
- de maîtriser les notions de base de la statistique descriptive ;
- de présenter correctement, sous formes de tableaux et/graphiques, les données relatives à une étude statistique.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Un premier module concerne l'apprentissage du logiciel tableur (Excel).

Un second module concerne l'approche théorique de la statistique descriptive ainsi qu'une approche pratique de mise en forme des différentes notions vues par le biais du logiciel Excel.

Démarches d'apprentissage

La partie théorique est expliquée collectivement.

Les exercices sont réalisés individuellement au laboratoire sous la supervision de l'enseignant.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Séances de questions réponses organisées régulièrement
- Séances de révision via exercices complémentaires organisés au cours

Sources et références

<https://support.microsoft.com/fr-fr/excel>

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Liste d'exercices Excel
- Syllabus disponible

Les notes de cours et les exercices seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'examen du Q1 concerne le logiciel tableur (Excel). Il est effectué sur PC et consiste en la réalisation d'exercices. Lors de l'examen, l'étudiant peut s'aider de ses notes de cours et/ou de l'aide en ligne.

Durant le Q2, l'évaluation est continue et basée sur trois projets pratiques d'analyse statistique sur Excel donnant lieu à des rapports écrits individuels remis aux dates indiquées par l'enseignant.

Q3 : 100% = 50% ex prat et 50% travail

Les modalités opérationnelles seront déposées sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Evp	50	Trv	50	Trv + Exp	100

Evp = Évaluation pratique, Trv = Travaux, Exp = Examen pratique

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 70

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).